COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 17 – Présents : 14 – procurations : 1 - Votants : 15

Le quatre avril deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2019

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert – Mme PEURON Françoise - M. COULON Joël - M. CHALANDARD Jean-Louis - M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - Mme MACÉ Sophie - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents excusés : M. ROSE Yannick qui a donné procuration à Mme PIETREMENT - Mme DELBONNEL Christine - M. PECQUENARD Denis

Secrétaire de séance : Mme PEURON Françoise

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 4 AVRIL 2019

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

I – MARCHÉ DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DES S.T.M. – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le résultat de la consultation pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment des services techniques situé 25, avenue de la Gare :

Libellé	VITET couverture	MALET Couverture
réfection en tuile mécanique H 14 flamme rustique teinte rouge sur liteau sapin traité, compris crochets de fixation pour égouts	41 796,98 € H.T.	57 744,86 € H.T.

Au vu des résultats, il propose de retenir l'offre de l'entreprise VITET Couverture d'INGRÉ pour un montant de 41 796,98 € H.T. soit 50 156,38 € T.T.C.

Il rappelle à l'assemblée que pour ces travaux, une subvention de 10 449,25 € représentant 25 % du montant H.T. a été accordée dans le cadre de la DETR.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise VITET Couverture d'INGRÉ pour un montant de 41 796,98 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise et tous les documents se rapportant à ce dossier.

II – TRAVAUX DE BRANCHEMENTS AU RÉSEAU E.U. et de DÉPLACEMENT D'UN CANDÉLABRE TERRAINS ROUTE DE MÉROBES – PARTICIPATION DES DEMANDEURS

1 – TRAVAUX DE BRANCHEMENTS AU RÉSEAU E.U. :

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les devis de l'entreprise E.TP de SERMAISES pour la réalisation de branchements au réseau eaux usées de deux terrains situés route de Mérobes :

☞ Terrain de M. DANSIN Wilfried : Montant du devis : **2 850,00 € H.T.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis

FIXE à 80 % du montant H.T. du devis, soit **2 280,00 €**, la participation du demandeur aux travaux.

☞ Terrain de M. RIVET Vincent : Montant du devis : **2 956,00 € H.T.**

Le Conseil municipal, considérant que ce terrain est destiné à être revendu en terrain à bâtir par le propriétaire, à l'unanimité des votants, (M. RIVET, conseiller municipal, étant concerné à titre personnel par le sujet, quitte la salle au moment du vote)

ACCEPTE le devis.

FIXE à 100 % du montant H.T. du devis, soit **2 956,00 €**, la participation du demandeur aux travaux.

2 – DÉPLACEMENT D'UN CANDÉLABRE :

Monsieur le Maire présente le devis de la Sté SOMELEC d'un montant de 1 036,80 € T.T.C. pour le déplacement d'un candélabre rendu nécessaire pour permettre l'accès au terrain vendu par M. RIVET.

Le Conseil municipal, considérant que ce terrain est destiné à être revendu en terrain à bâtir par le propriétaire, à l'unanimité des votants, (M. RIVET, conseiller municipal, étant concerné à titre personnel par le sujet, quitte la salle au moment du vote)

ACCEPTE le devis.

FIXE à 100 % du montant T.T.C. du devis, soit **1 036,80 €**, la participation du demandeur aux travaux.

III – LOTISSEMENT COMMUNAL ROUTE DE MALESHERBES – PRIX DE VENTE DES TERRAINS – RÉVISION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 28 février 2019, le conseil l'avait autorisé à mettre en vente les lots 1 et 2 du lotissement de la route de Malesherbes chez des professionnels.

Un mandat de vente a été donné à CENTURY 21 de PITHIVIERS – PROPRIÉTÉS-PRIVÉES.COM par l'intermédiaire de Mme LEPENNEC de THIGNONVILLE et IAD France par l'intermédiaire de M. COSTES Stéphane de ROUVRES ST JEAN.

Ces professionnels s'accordent tous pour dire que le prix de vente est trop élevé par rapport au marché.

D'autre part, ces terrains étant situés en arrière du lotissement, une emprise de 112 m² de la surface de chaque parcelle constitue le chemin pour y accéder ce qui ampute d'autant la superficie constructible des terrains.

Le Conseil municipal, dans un souci d'équité et afin de favoriser la vente des terrains, à l'unanimité,

DÉCIDE de baisser le prix de vente du mètre carré à **79 € H.T.** ce qui portera le prix du **lot 1 à 78 089,23 € T.T.C.** (au lieu de 84 504,43 €) et à **76 161,10 € T.T.C. pour le lot 2** (au lieu de 82 417,90 €).

IV – PERSONNEL – AVANCEMENTS DE GRADES – CRÉATION DE POSTES et MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er OCTOBRE 2019

Le Conseil municipal, considérant l'inscription de 3 agents au tableau des avancements de grade de l'année 2019, à l'unanimité,

DÉCIDE :

1 – la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
2 – la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe
3 – la suppression de 2 postes d'adjoints techniques

et **MODIFIE** le tableau des effectifs.

V - VOIRIE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉNEIGEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de la « convention relative à la participation des exploitants agricoles au service hivernal sur le réseau routier départemental non structurant » avec le Département et le prestataire M. THOMIN Jérôme.

VI - EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNULATIONS DE TITRES

A la demande de la trésorerie de Malesherbes et sur proposition de M. le Maire,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE l'admission en non-valeur de créances d'eau pour un montant de **671,45 €** et de créances d'assainissement pour un montant de **340,31 €.**

REFUSE l'admission en non-valeur de deux créances d'eau pour un montant de **376,17 €** et d'une créance d'assainissement pour un montant de **325,50 €.**

VII - EAU ET ASSAINISSEMENT – RPQS 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2018 du service de l'eau.

APPROUVE le rapport annuel 2018 du service de l'assainissement.

Ces rapports seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, sur le site de la commune et consultables en mairie.

VIII - DROIT DE PRÉEMPTION – DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER - AVIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété de M. ARMAND Jessy et Mme LAPEYRE Cassandra située 4, rue de Paris,

DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété de M. et Mme BALOTHE Narcisse située 11, résidence de la Prunette,

DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété des Consorts PECQUENARD située 11, allée des Bleuets,

DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété de M. et Mme RABEUTE John située 19, rue Jean Moulin,

DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété de M. FABIE Patrick et Mme MAHUAS Coralie située 32, bld des Anciens Fossés,

IX - ASSOCIATION LYCÉE DUHAMEL DU MONCEAU – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'Association Sportive du Lycée Duhamel Du Monceau.

X – INFORMATIONS DIVERSES

1 – **Mme Sandra SOISSONS** a été recrutée à compter **du 01.09.2019** en qualité d'adjoint technique en remplacement de M. Florent MARTIN qui a demandé une disponibilité.
Précédemment, Mme SOISSONS exerçait les mêmes fonctions dans la commune de BAZOCHES-LES-GALLERANDES.

2 - L'association « La Scène aux Champs » a fait un don de 500 € au C.C.A.S. en remerciement de la mise à disposition de la salle culturelle pour leurs représentations théâtrales.

3 - Remerciements des associations sportives pour le versement d'une subvention en 2019 : Sermaises Gymnastique Rythmique – Karaté Do –Amicale des Sapeurs-Pompiers – Les Fils d' Argent – Dynamic-Gym – Société Sportive de Sermaises - Société de tennis L'Avenir.

4 - Vœu du conseil pour demander au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien de la Trésorerie de MALESHERBES

5 - Désertification médicale : compte-rendu par M. le Maire de la réunion qui s'est déroulée le 4 septembre dernier en présence de Mme BEVIÈRE Monique et M. VOYER David du PETR, Mme FADIGA Méta, animatrice du Contrat Local de Santé, M. LEPROSVOT Rodolphe de l' A.R.S et des professionnels de santé de SERMAISES.
Cette réunion avait pour objet de dresser un état des lieux sur la présence médicale à Sermaises et de réfléchir à des solutions qui permettraient d'empêcher une future désertification notamment après le départ en retraite du Docteur BRUNAUD prévue en mars 2020.

6 - <u>Point sur les travaux en cours</u> :
- château d'eau : en cours d'achèvement - les peintures sont terminées
- trottoirs R.D. 24 : travaux terminés et réceptionnés ce jour
- travaux sécuritaires rue de Paris : travaux en cours d'achèvement – A la demande de la Région, le feu tricolore au droit de l'arrêt de bus sera mis sur potence
- enfouissement des réseaux du lotissement des Promenades : en cours d'achèvement - les travaux ont été retardés suite à des problèmes techniques du sous-traitant de la SICAP.

7 - Les comptes rendus des réunions du S.I.Vo.M. du 10.07.2019 et de la C.C.D.P. du 03.07.2019 ont été transmis par mail aux conseillers.

MAIRIE de SERMAISES 45 (Loiret)

Le Maire,

James BRUNEAU